

LA BANQUE MONDIALE DOIT RENONCER AUX EXONERATIONS SUR SON AIDE POUR ACCROITRE LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DES PFR

**Réunion des ministres des pays francophones à faible revenu
Bali, 11 octobre 2018**

Les ministres des finances des pays francophones à faible revenu se sont réunis à Bali le 11 octobre 2018, dans un cadre élargi à d'autres pays membres de la Francophonie, afin d'échanger sur des questions de financement du développement. La rencontre a été présidée par Mme Vonintsalama ANDRIAMBOLOLONA, Ministre des Finances et du Budget de Madagascar.

Les ministres ont notamment centré leurs discussions sur le rôle que le FMI et la Banque mondiale pourraient jouer, dans trois domaines, pour promouvoir le financement du développement : aider les pays à collecter plus de recettes fiscales de manière plus progressive, notamment en mettant fin aux exonérations sur l'ensemble de leurs projets; réduire les coûts et risques des partenariats public-privé ; et adopter des mesures plus ambitieuses pour éviter une nouvelle crise de la dette. Les ministres des finances des PFR francophones ont fait une série de recommandations sur ces sujets :

1) LA BANQUE MONDIALE DOIT CHANGER SES POLITIQUES EN MATIERE DE FISCALITE

Lors de leur conférence de presse en octobre 2017, les ministres ont suggéré des évolutions du volume et de la nature de l'assistance technique ainsi que des conseils de politique fournis par les Institutions de Bretton Woods (IBW). Ils ont aussi suggéré une révision des politiques et pratiques de la Banque mondiale en matière de fiscalité afin de les rendre pleinement cohérentes avec l'impératif de collecter plus de recettes.

Les ministres ont exprimé leur satisfaction que les Institutions de Bretton Woods aient accru leur **assistance technique** aux pays membres du réseau, afin de les aider à concevoir des systèmes fiscaux plus progressifs. Parmi les domaines couverts par cette assistance, on peut citer la réduction des exonérations fiscales, la fiscalité des industries extractives, l'analyse des impôts sur la pauvreté et les inégalités, et les conventions fiscales. Ils assureront chaque semestre le suivi des progrès réalisés dans ces domaines en collaboration avec ces institutions.

Les ministres regrettent cependant le manque de progrès dans l'évolution des politiques de la Banque mondiale concernant la fiscalité. Bien qu'elle se soit montrée prête à examiner la situation et explorer les possibilités de modification, aucun progrès n'a été réalisé eu égard aux demandes répétées d'exonérations ou de congés fiscaux pour les projets financés par la Société financière internationale (SFI), incluant les partenariats public-privé (PPP), ainsi qu'au sous-critère « Paying taxes » du rapport Doing Business, qui encourage les faibles taux d'imposition sur les entreprises et pousse les gouvernements à une « course à la baisse » dans ce domaine. Ces pratiques entraînent des pertes fiscales qui peuvent représenter 2 à 3% du PIB. Les ministres pressent la Banque mondiale de prendre des mesures sans attendre sur ces questions afin d'assurer la cohérence avec leur objectif d'accroissement de la collecte des recettes publiques dans les pays à faible revenu.

2) LES COÛTS ET RISQUES DES PPP DOIVENT ETRE REDUITS

Des initiatives récentes, telles que le « Compact for Africa » du G20 et la nouvelle approche en cascade de la Banque mondiale, conduisent à un intérêt croissant pour le financement des grands projets d'infrastructures sous forme de partenariats public-privé. Afin d'assurer leur succès, les ministres ont relevé que :

- 1) Il y a lieu de reformuler les initiatives, en particulier celles financées par le SFI et dans le cadre du Compact for Africa du G20, pour appuyer les **cadres législatifs et institutionnels** des PPP, et assurer qu'elles soient conformes aux procédures normales de gestion des finances publiques et de transparence/redevabilité envers le parlement et citoyens.
- 2) Il faut approfondir les initiatives d'**assistance technique** sur les PPP pour qu'elles puissent bénéficier aux parlementaires, cours des comptes et organisations de la société civile (OSC), renforcer le transfert des capacités et de connaissances aux nationaux, et réduire la dépendance de l'assistance extérieure.
- 3) Les institutions de financement du développement qui interviennent auprès du secteur privé (IFD) telles que la SFI, ainsi que le FMI, pourraient analyser, fixer et publier des **normes génériques pour les coûts des différents types de financement des PPP**, dans le but d'encourager leur réduction.
- 4) Pour éviter des coûts additionnels, et en accord avec la demande faite par les Ministres à la Banque Mondiale/SFI en 2016-17, la SFI doit **éviter toute exonération des impôts** pour les projets de PPP et les autres projets qu'elle appuie.
- 5) Les IFD et le FMI pourraient également examiner les possibilités de concevoir des **mesures pour garantir et protéger les budgets des gouvernements contre les risques** des PPP, y compris explorer la faisabilité d'un fonds global de garantie/prévoyance.
- 6) Le FMI (en particulier parce qu'ils ont initié le P-FRAM) et la Banque Mondiale devraient fournir à chaque pays la possibilité **d'analyser l'impact budgétaire** de leurs PPP importants en utilisant le modèle P-FRAM, d'intégrer ces analyses dans les analyses de viabilité de la dette (AVD), et de publier ces analyses avec le budget pour faciliter une discussion transparente avec le parlement.
- 7) Pour faciliter la transparence et la redevabilité, les IFD et le FMI (dans le contexte de son code de transparence des finances publiques) pourraient insister sur **la publication de chaque contrat avant sa signature finale**.

- 8) Dans le contexte des ODD, dans les *secteurs moins rentables* tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'énergie, il y a lieu de concentrer les ressources des institutions internationales sur les projets exécutés par le secteur public qui assurent un accès universel aux services.

3) LES IBW DOIVENT LANCER DES INITIATIVES INNOVANTES POUR REDUIRE LA DETTE

Les ministres saluent la reconnaissance récente que la dette redevient problématique pour les PFR. Cependant, ils exhortent la communauté internationale à :

- 1) maximiser les flux de financements concessionnels et renforcer les capacités à concevoir des projets capables d'assurer la croissance inclusive, en vue de permettre aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire tranche inférieure de financer leur développement en faisant appel à la dette sans provoquer une nouvelle crise de la dette ;
- 2) concevoir des mesures innovantes pour assurer un allègement rapide et complet de la dette pour le nombre croissant de pays qui se trouvent déjà en situation de surendettement ou risquant fortement de le devenir, notamment les Etats des Caraïbes et les autres petits Etats insulaires.

Les ministres sont convenus de lancer une analyse sur ce sujet et de présenter des recommandations de politique plus détaillées lors de leur prochaine conférence de presse en octobre 2019.